



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Tarifs des Honoraires de votre Masseur-Kinésithérapeute

	MONTANT DES HONORAIRES par séance	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE sauf prise en charge à 100%
Déplacement à domicile :		
Forfait	2,50 ou 4 €	60% = 1.50 ou 2.40 €
+/- Indemnité kilométrique	0.38 € / km	60% = 0.23 € / km
Actes les plus fréquents		
Rééducation pour rachialgies (cervicalgie, dorsalgie, lombalgie)	16,13 €	9,18 €
Rééducation pour rachis + membre	20,43 €	12,26 €
Rééducation d'un membre (main, coude, épaule, hanche, genou, pied)	16,13 €	9,18 €
Kinésithérapie respiratoire	17,20 €	9,82 €
Drainage lymphatique des deux jambes	19,35 €	11,11 €
Rééducation périnéale	17,20 €	9,82 €
Rééducation vestibulaire	15,05 €	8,53 €
Bilan diagnostic ostéo-articulaire	17,42 €	9,95 €
Supplément balnéothérapie en bassin	2,58 €	
Supplément balnéothérapie en piscine	4,73 €	

■ Votre masseur-kinésithérapeute pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie.

■ Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre masseur-kinésithérapeute vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre masseur-kinésithérapeute peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.